

## Compte-rendu du colloque du 21 mars à l'Assemblée nationale « Peut-on réinventer notre modèle de protection sociale ? »

**Louis Giscard d'Estaing** accueille les participants au colloque. Pour introduire le débat, les experts au titre des Bâisseurs proposent quelques pistes de réflexions à titre exploratoire, telles que :

- **Un financement des mécanismes d'assurance sociale, cohérent et élargi** : financement de la solidarité et de l'investissement social basé sur l'impôt sur les revenus progressif et universel (fusion des impôts IR + CSG + CRDS pour financer la branche maladie et la branche famille) et financement des mécanismes d'assurances sociales basé sur les cotisations salariales (les cotisations employeurs deviennent des cotisations salariales et les syndicats deviennent responsables devant les salariés de la gestion des caisses de retraites, de chômage et d'une partie de l'assurance maladie : congés maladie, maternité).

- **Une branche vieillesse équilibrée par des principes intangibles** : liberté individuelle dans le choix de son âge de départ à la retraite et du taux de remplacement grâce à un système d'indice (âge d'ouverture des droits à la retraite proportionnelle à l'espérance de vie : 80% révisé tous les 5 ans et solidarité intergénérationnelle par l'indexation des retraites sur le salaire médian).

- **Une branche maladie mieux financée par une participation différenciée** : bouclier sanitaire prenant en charge l'intégralité des soins pour les français les plus modestes et les frais de santé au-delà d'un certain seuil des revenus pour les autres.

- **Une branche famille introduisant les prestations directes** : allocation unique de lutte contre la pauvreté définie en fonction des autres revenus du foyer, elle est un complément afin de sortir chacun du seuil de pauvreté impliquant des contreparties de la part des bénéficiaires (ex. formation).

- **Un mécanisme d'assurance chômage qui protège et responsabilise** : gestion de Pôle Emploi par les représentants des cotisants, ils procèdent à l'arbitrage durée-niveau d'indemnisation sous contrainte d'équilibre budgétaire à 5 ans.

**Julien Damon**, professeur à SciencesPo, est le premier à intervenir. Il avance l'idée d'une allocation sociale unique qui comprendrait l'ensemble des minimas sociaux. L'idée serait, comme en Angleterre et l'Universal credit, de fusionner le plus grand nombre de prestations afin de les simplifier. Julien Damon avance l'hypothèse qu'il n'existe pas de réel modèle de protection sociale à la française, mais une accumulation de réformes sociales et d'augmentations des prélèvements. Pour réinventer notre protection sociale, nous devrions discuter chaque mesure plutôt que de tenter de réinventer un modèle dans son ensemble.

**Jocelyne Cabanal**, secrétaire nationale de la CFDT chargée des questions de protection sociale, insiste sur la vertu dans l'histoire de notre protection sociale dans la lutte contre les inégalités et la nécessité aujourd'hui de réformer ce modèle. Elle pointe l'opposition qui est faite entre compétitivité et protection sociale où la progression de l'un ne pourrait se réaliser qu'au détriment de l'autre. Du point de vue du financement, la position de la CFDT serait de distinguer ce qui est universel et ce qui est assurantiel.

**Jean-Eudes du Mesnil du Buisson**, secrétaire général de la CGPME, affirme qu'il n'existe pas d'autre choix que de réinventer la protection sociale en premier lieu pour une raison de financement à l'agonie du modèle actuel. La protection sociale est en effet alimentée avec 77% de revenus liés au travail. Il pointe le coût réel pour l'employeur de 1800€ pour 1000€ dans la poche du salarié. Il appelle à la construction d'un système de capitalisation de la constitution des retraites. Concernant l'assurance chômage, la CGPME plaide pour des cotisations fixes et une adaptation en fonction de la santé du marché du travail.

**Jean-Marc Daniel**, professeur d'économie à l'ESCP et chroniqueur sur BFMTV, commence son propos en rappelant que le travail est de moins en moins du salariat, citation de François Hollande à l'appui : « Les jeunes d'aujourd'hui auront plus de clients que de patrons. ». Nos prestations sociales sont gérées par des monopoles et selon lui, comme l'ensemble des monopoles du passé, ils doivent savoir s'ouvrir à la concurrence. Notre modèle actuel ne nous permet pas de comprendre ce qu'on achète et ce qu'on paie. La concurrence doit permettre de comparer les prestations de manière transparente. Elle doit concerner les opérateurs de santé comme les opérateurs de retraite.

**Marcel Grignard**, président du think-tank Confrontation Europe et ancien secrétaire général adjoint de la CFDT, s'interroge sur le rôle et les enjeux de l'État providence à l'échelle européenne dans une conjoncture de faible croissance. Il développe l'idée d'une assurance chômage européenne utilisée comme stabilisateur économique afin de faire face aux crises. Répondant à une question de Hervé Morin, Marcel Grignard loue la méthode de réforme des pays nordiques.

**Philippe Crevel**, président du Cercle de l'épargne, débute son propos sur la nécessité d'une réforme des retraites. Les retraites par répartition ont jusqu'à présent remplies leurs objectifs de maintien d'un pouvoir d'achat décent des retraités. Cependant notre régime doit s'adapter rapidement aux évolutions démographiques. De 1993 à 2030, le taux de remplacement des salaires perdra 20 points dans le système actuel sans que ceci soit compensé par les complémentaires. Il faut réinventer la protection sociale par rapport aux nouvelles mobilités de l'emploi (international, uberisation).

**Hervé Morin** conclut le colloque sur la nécessité d'agir et se félicite des pistes tracées qui ouvre d'intéressantes perspectives. Il termine par une touche d'espoir aux discours entendus, en notant qu'en France, la démographie est particulièrement forte par rapport à nos voisins européens et l'espérance de vie élevée. »